



Bulletin mensuel des observations des expulsions menées par Human Rights Observers à Grande-Synthe, Nord – Avril 2020

Depuis 2017, le projet HRO a pour mission d'observer et de documenter quotidiennement les violations des droits humains des personnes en situation d'exil à la frontière franco-britannique¹.

Chiffres concernant les expulsions hebdomadaires des lieux de vie informels



3 expulsions de lieux de vie informels



8 tentes saisies



8 sacs de couchage ou couvertures saisis



4 téléphones saisis



38 mineur.e.s isolé.e.s signalé.s aux autorités²



1 tentative d'intimidation³

Dans le cadre de la politique « d'évitement des points de fixation » ces opérations de harcèlement consistent à démanteler les campements de personnes exilé.e.s 3 à 5 fois par semaine en moyenne. Tous les abris, biens de premières nécessités et affaires personnelles sont alors détruits par divers moyens (aux couteaux, à la tronçonneuse etc.). Ces opérations sont accompagnées de contrôles d'identité souvent abusifs (*Cour de cassation, 25 avril 1985, n° de pourvoi 84-92916*) et donnent lieu à des placements en rétention administrative alors illégaux.



6 mises à l'abri Covid-19



~530 tentes saisies⁴

La préfecture du Nord a déclenché, depuis le 06 avril, un plan spécifique de mise à l'abri pour les personnes exilées présentes à Grande-Synthe, lié à l'épidémie de Covid-19. Lors de 4 de ces mises à l'abri, des personnes ont été forcées par les CRS à monter dans les bus, et n'ont pu récupérer leurs affaires personnelles, selon des témoignages des personnes exilées et des observateur.rice.s. Des tentes ont été lacérées, des couvertures et de la nourriture jetés dans des bennes de nettoyage.

Chiffres concernant les « mises à l'abri⁵ » hors Covid-19



5 hommes seuls pris en charge



4 familles prises en charge



7 mineurs isolés orientés vers les services de protection de l'enfance⁶



2 familles refusées

En contrepartie des expulsions, un système de mise à l'abri assuré par l'association AFEJI mandatée par l'État, est mis à disposition avec un point précis de rendez-vous pour les personnes souhaitant être mises à l'abri.

¹ Ces données se basent sur nos observations, rendues plus difficiles pendant la période de confinement. Elles ne sont donc pas exhaustives.

² Le nombre de signalement effectués est au deçà du nombre réel de mineur.e.s isolé.e.s présent.e.s et en situation de danger sur les lieux de vie, estimés jusqu'à 90 en début de mois.

³ 4 bénévoles ont été arrêtés lors de l'observation d'une opération de « mise à l'abri ».

⁴ Données recueillies par l'association Roots agissant à Grande-Synthe.

⁵ Données recueillies en collaboration avec le Refugee Women's Center.

⁶ Aucune donnée officielle disponible quant à leur prise en charge et/ou départ des structures.